



*Mairie*  
*38142 Besse en Oisans*

Téléphone : 04 76 80 25 80  
email : mairie.besse38@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 7 OCTOBRE 2016**

**ORDRE DU JOUR**

- **Travaux : point sur l'avancement, projets et financements**
- **Demandes de subventions**
- **Gestion du personnel communal :**
  - **Création d'un poste de rédacteur à temps complet (augmentation du temps de travail)**
  - **Refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour la filière administrative**
- **Location des garages parking de Sainte Anne : modalités et tarifs**
- **Dématérialisation : télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés...)**
- **Fêtes de fin d'année (repas des + de 60 ans / sapin de Noël)**
- **Urbanisme : Examens des dossiers de déclarations préalables et de permis de construire**
- **Questions diverses**

**SUIVI DU BUDGET / DECISIONS MODIFICATIVES :**

L'exécution budgétaire étant conforme aux prévisions (fonctionnement et investissement), aucune décision modificative n'est nécessaire.

**DELIBERATIONS :**

- **PROGRAMMATION VOIRIE A L'INTERIEUR DU VILLAGE 2017 ET 2018 :** demande de subvention auprès du Département de l'Isère / Direction territoriale de l'Oisans
- **GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL :**
  - Création d'un poste de rédacteur à temps complet (augmentation de travail de l'actuel poste administratif)
  - Etablissement d'un projet de délibération de refonte du régime indemnitaire (conformément à la législation) qui sera soumise au Centre de Gestion de l'Isère avant adoption lors d'une prochaine réunion du conseil Municipal
- **LOCATION DE GARAGES SUR LE PARKING DE SAINTE ANNE :** détermination des tarifs et modalités de location. Diffusion et offre de location par voie d'affichage et site internet
- **CONVENTION AVEC LA MAISON DES ALPAGES :** Avenant n°2 suite à remplacement du photocopieur afin de déterminer les modalités de refacturation de la location et de l'entretien
- **DEMATÉRIALISATION DES ACTES** soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés...) : validation de la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère en vue de la télétransmission aux services de l'Etat

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Point sur les différents syndicats et la Communauté de Communes
- Examens des projets de permis de construire et de déclarations préalables (non encore déposés à la date de la réunion)
- Fêtes de fin d'année : point sur l'organisation :
  - du repas des + de 60 ans (12 novembre 2016) : invitation par courrier et information par voie d'affichage
  - du sapin de Noël (17 décembre 2016) : les personnes bénéficiaires d'un colis seront avisées par courrier